

CONDITION D'UTILISATION DU PROGRAMME PAY WITH MILES « REMBOURSEZ VOS DEPENSES AVEC VOS MILES »

I. DEFINITIONS

Opération éligible : opération effectuée par le Titulaire de la Carte éligible en utilisant les Miles Flying Blue accumulés sur le Compte Flying Blue. L'Opération Éligible est visible à l'écran sous l'option suivante :

« **Remboursez vos dépenses avec vos Miles** » quand les Miles Flying Blue accumulés sur le compte Flying Blue sont utilisés pour le remboursement d'une dépense réalisée par le Titulaire de la Carte éligible apparaissant déjà sur le relevé de Compte-Carte du Titulaire de Carte éligible respectif.

American Express peut faire évoluer le type et la nature des Opérations éligibles. Dans ce cas, American Express vous informera des évolutions envisagées au plus tard 30 jours avant leur entrée en vigueur.

Certaines dépenses ne sont pas éligibles, notamment les frais American Express et les retraits en espèces.

Programme Pay With Miles (Programme d'utilisation des Miles) : est une solution numérique offerte aux Titulaires de Cartes éligibles afin d'utiliser les Miles Flying Blue accumulés sur le Compte Flying Blue pour les Opérations éligibles. Les Miles utilisés pour les dépenses afférentes aux Opérations éligibles sont débités sur le compte Flying Blue des Titulaires de Carte éligible. Afin de bénéficier du Programme d'utilisation des Miles il est nécessaire que la Carte éligible ne présente pas un retard de paiement à la date d'utilisation, ou que le Titulaire de la Carte éligible ne se soit pas retrouvé dans une situation d'incident de paiement.

Dans le cadre du Programme *Pay With Miles*, 1 000 Miles Flying Blue correspondent à une valeur de 4 euros. American Express peut faire évoluer ce barème. Dans ce cas, American Express vous informera de la modification du barème au plus tard 30 jours avant leur entrée en vigueur.

En cas de conversion de vos Miles Flying Blue, un crédit en euros correspondant à la conversion des Miles Flying Blue utilisés, selon le barème applicable, apparaîtra sur votre Compte-Carte.

En aucun cas, les Miles Flying Blue convertis ne peuvent faire l'objet d'un quelconque paiement en euros en dehors du Compte-Carte. Le Titulaire ne peut en particulier pas en solliciter le versement sur le compte courant rattaché à sa Carte éligible.

American Express se réserve le droit, à sa seule discrétion, de suspendre le **Programme d'utilisation des Miles**. De même, American Express se réserve le droit de suspendre le **Programme d'utilisation des Miles**, à tout moment, si le Compte-Carte présente un retard de paiement à la date de l'utilisation du **Programme d'utilisation des Miles** ou si le Titulaire de la Carte éligible fait l'objet d'un incident de paiement.

Titulaires de Cartes éligibles. Les Titulaires de Cartes Principales AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS (Silver, Gold et Platinum) personnelles émises en France par American Express Carte-France, inscrites au programme de fidélité Flying Blue (dénommée si après « **Cartes Éligibles** »), à l'exception des Titulaires de Cartes Supplémentaires et des Cartes Corporate American Express. Pour éviter tout doute, les Cartes Corporate American Express et les Titulaires de Cartes Supplémentaires ne peuvent pas bénéficier du Programme d'Utilisation des Miles.

Retour ou annulation d'un achat. Si vous annulez ou vous décidez de retourner votre achat au commerçant pour être remboursé, ce remboursement sera crédité en euros correspondant au montant de l'achat remboursé, mais votre solde de Miles Flying Blue ne sera pas recredité sur votre Compte Flying Blue.



II. UTILISATION DES MILES FLYING BLUE :

Les Miles Flying Blue peuvent être échangés contre un crédit en euros, correspondant à leur conversion selon le barème applicable, qui apparaîtra sur le Compte-Carte sur lequel l'Opération Eligible a été facturée.

Le Titulaire de Carte éligible peut échanger ses Miles Flying Blue en ligne, directement sur le site : www.americanexpress.fr ou depuis l'App American Express® en se connectant avec ses identifiant et mot de passe, et en cliquant sur « **Payer avec mes Miles** » sur sa page de relevé en ligne en suivant les instructions à l'écran.

Une Opération Eligible peut être remboursée avec un minimum de 3000 Miles Flying Blue.

Les Miles Flying Blue ne peuvent être échangés contre un crédit en euros correspondant à leur conversion tant que l'Opération Eligible sélectionnée n'apparaît pas sur le relevé du Compte-Carte du Titulaire de Carte éligible.

Tout montant en euros crédité sur le Compte-Carte du Titulaire de la Carte éligible en échange des Miles Flying Bleu ne pourra excéder le montant de l'Opération Eligible respective.

Un Compte-Carte ne pouvant être créditeur, le Titulaire de Carte éligible ne pourra pas convertir un nombre de Miles Flying Blue correspondant à un montant en euros supérieur à son encours de dépenses.

Les Miles Flying Blue seront débités sur le Compte Flying Blue et le crédit correspondant à l'utilisation du Programme apparaît sur le relevé de votre Compte-Carte dans les 3 jours (bien que, dans certaines rares circonstances, comme des périodes d'indisponibilité des systèmes, cela puisse prendre plus de temps). L'imputation de la dépense réalisée auprès du commerçant et le crédit peuvent ne pas apparaître sur le même relevé.

La conversion de Miles Flying Blue est définitive. Le Titulaire de Carte éligible accepte expressément que tout choix de conversion de Miles Flying Blue deviendra définitif et exécutoire dès validation finale de la demande « **J'utilise mes Miles** ».

Le Titulaire de Carte éligible ne peut renoncer au crédit en euros sur son Compte-Carte et retrouver le bénéfice de ses Miles Flying Blue.



American Express Carte-France - Société anonyme au capital de 77 873 000€
Siège social : Immeuble Voyager - 8-10, rue Henri Sainte-Claire Deville CS 60182 - 92506
RUEIL-MALMAISON CEDEX - R.C.S. Nanterre B 313 536 898